

Je suis très favorable à la réalisation de l'aménagement de la ZA de Bramard -St Didier en Velay qui sera une source d'emploi importante. Ces emplois pourront être occupés par des habitants de proximité, ce qui est très bon pour éviter la pollution due aux transports routiers.

Dans ce projet, à la suite d'études préalables concernant la valorisation du massif de Bramard et de l'assistance de maîtrise d'ouvrage pour la faisabilité technique et financière, toutes les exigences ont été respectées :

- la préservation des terres agricoles fertiles
- études foncières et immobilières
- la réhabilitation de 11 ha de friches dont 9 ha à vocation économique
- la réduction au minimum de l'impact sur les zones humides et sur les sources
- l'évitement strict des tourbières

La synthèse des différents scénarios étudiés de 2019 à 2022 prouve l'attention toute particulière portée à ce projet afin de ne pas nuire à l'environnement. Les lisières boisées ont été impactées au minimum et des mesures compensatoires forestières et environnementales seront mises en œuvre. Un suivi est prévu sur 50 années.

Odile Pradier

1, allée de la ZA du Fau

43 240 St Just Malmont